

## Autisme administratif et persévérance syndicale

### Des administratifs qui comptent peu, et à qui l'on demande beaucoup :

Le dernier CTS a confirmé le diagnostic : oui il s'agit d'une forme d'autisme.

Concernant les fermetures et créations de postes l'administration a confirmé au mois de février son choix de continuer à fermer des postes malgré une situation catastrophique dans de nombreux services. Les services académiques de Midi Pyrénées continuent à perdre 2 ETP alors que le ministère reconnaît qu'il faut faire un effort pour l'école en termes de postes. L'école sans le personnel administratif ne peut pourtant pas exister. Ne faisons-nous pas partie intégrante de l'école Républicaine ?

Nous avons demandé que l'administration examine les situations de 5 services particulièrement touchés. Dans ces services les personnels avaient fait remonter vers notre syndicat, leur malaise, leur impossibilité à remplir leurs missions, voire leur souffrance quotidienne, il s'agissait du contrôle de légalité (DAEPS 3) – La DPE du 1er degré – La DEC 4 (examens professionnels)- La gestion des bourses dans l'Ariège- Le pôle administratif et financier mutualisé de la DSI.

Par ailleurs le rectorat prévoit que d'ici le déménagement à Niel, 30 enseignants exerçant depuis souvent de nombreuses années, des fonctions administratives dans les services académiques et départementaux soient renvoyés vers les écoles ou les EPLE. Outre la non reconnaissance des services rendus à l'administration et la non prise en compte des difficultés personnelles de ces collègues. **il s'agit bien de la suppression de 30 postes !** Ces personnes au fil des années ont acquis des compétences et une technicité utilisée par les services, leur éviction affectera gravement les services dans lesquels ils exercent.

FORCE OUVRIERE demande au rectorat, tout d'abord d'annoncer la couleur (cette information est encore très officieuse). FO demande clairement au rectorat de revenir sur ce choix et de compenser les départs en retraite de certains de ces personnels par des ouvertures de postes administratifs.

### Les primes et les reliquats de prime dans notre académie :

Depuis la décision d'attribuer de manière inéquitable le reliquat de prime en novembre 2012, nous avons multiplié les démarches demandant à Monsieur le recteur une égalité de traitement des personnels : contractuels, assistants sociaux, personnels administratifs des EPLE, personnels des services académiques.

Certaines académies ont résolu le problème des BOP en attribuant la même somme en novembre à tous les administratifs (services académiques, EPLE) et aux personnels de santé scolaire, d'autres ont fait bénéficier les contractuels de ces reliquats : ce sont deux de nos revendications !

**A tous les échelons de l'Académie de Toulouse, et notamment dans les EPLE que nous avons visités, nous avons rencontré des personnels choqués par les disparités des montants attribués et par l'opacité de l'attribution des primes très exceptionnelles à des personnels de l'encadrement supérieur.**

En effet, depuis que nous avons appris l'attribution de ces reliquats très exceptionnels à un nombre très restreint de ces personnels, nous n'avons cessé d'interroger l'administration. Après une période de mutisme complet, le rectorat a en partie reconnu les faits sans jamais vouloir communiquer les montants attribués.

**Début mai, nous avons adressé une lettre à Monsieur le recteur, lui demandant enfin, de bien vouloir sur ce sujet, faire preuve de transparence car il s'agit d'utilisation d'argent public.**

Nous lui demandons également dans ce courrier :

- D'attribuer de manière égalitaire les reliquats des indemnités, aux personnels des EPLE, aux personnels des services académiques et départementaux, aux assistantes sociales et aux personnels infirmiers.
- De faire bénéficier les personnels contractuels d'un régime indemnitaire ou compensatoire.
- D'accorder le régime indemnitaire aux enseignants reclassés ( actuellement, hors de tout texte réglementaire, le rectorat de Toulouse en exclut le plus grand nombre).
- De revaloriser tous les régimes indemnitaires : passage au taux 6 pour tous.

**Nous attendons des réponses et de nouveaux choix plus justes dans la politique indemnitaire de notre académie.**

## Egalité des personnels devant l'aide sociale :

Actuellement, les personnels de la plupart des sites du rectorat, perçoivent une aide à la restauration.

Grâce à l'action de FO les personnels de la DEC ( Bellevue) et du SACIM-SGE ont obtenu une aide par le biais d'une convention avec le restaurant collectif de la Fac de Médecine.

Grâce à l'action de FO, une solution semble se dessiner pour le site de Montaudran : en l'absence de système de restauration collective aux alentours, conformément à la loi, l'attribution de titre restaurant doit être proposée au personnel.

Jusqu'à présent, le rectorat a argumenté son refus en jugeant cette aide trop chère. Nous lui avons répondu par des chiffres : l'absence d'aide au personnel coûte à chaque agent de ce site 560 € par an !

La décision finale revient à la commission académique d'action sociale, que nous avons saisie par courrier recommandé. En cas de refus FO, si le personnel de Montaudran le souhaite, saisira le Tribunal Administratif.

## CDIisation et concours réservés :

En octobre 2012, le rectorat annonçait en CTS que les concours réservés ne seraient pas ouverts pour les contractuels. Interrogé par FO qui lui rappelait la loi de mars 2012 ( dite loi Sauvadet), le rectorat revenait sur sa position en novembre. S'en est suivie, l'ouverture de concours : 25 postes en catégorie C et 12 en catégorie B par examens professionnels (constitution d'un dossier RAEP et entretien avec un jury).

**De nombreux contractuels non éligibles cette année à ces concours nous interrogent : Que proposera le rectorat pour eux en 2014 ?**

FO demande dès aujourd'hui au rectorat de présenter un plan de titularisation de ces personnels, pour les deux prochaines années, qui permettrait de reconnaître enfin leur travail et leur expérience. Rappelons que certains totalisent jusqu'à 10 ans de contrats avec l'Education Nationale et que leur exclusion de ces concours est justifiée par le fait qu'il y aurait plusieurs employeurs différents ( rectorat – Crous ou Université).

Pour nous il n'y a qu'un employeur : le « Ministère de l'Education Nationale de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ».

**FO se bat et continuera de se battre sur ces dossiers et sur de nombreux autres où elle constate que l'administration reste sourde aux justes revendications des personnels, et parfois agit hors des lois de la fonction publique.**

**Le SPASEEN-FO pour les administratifs et le SNPRESS pour les ITRF défendent tous les jours des dossiers individuels de collègues en difficulté avec leur hiérarchie. Des solutions sont trouvées quand l'administration ne reste pas sourde à nos demandes, à notre persévérance.**

**Par solidarité avec les collègues qu'il faut défendre...**

**Pour défendre vos droits, pour vous défendre : rejoignez FORCE OUVRIERE !**

-----  
**SPASEEN-FO (administratifs) mail : [spaseen31@gmail.com](mailto:spaseen31@gmail.com) Tél : 06 15 42 26 57**

**SNPRESS (ITRF) : mail: [fo@cict.fr](mailto:fo@cict.fr) Tél: 06 08 96 31 18**